

Aramon : partagez vos idées de projets avant le 30 avril



Avec le budget participatif, les Aramonais peuvent, s'ils le souhaitent, proposer un projet d'intérêt général en lien avec des thématiques liées à l'environnement, l'éducation et la jeunesse, le sport, l'aménagement de l'espace public, la culture et le patrimoine, les solidarités et la cohésion sociale, la propreté, la ville intelligente et numérique ou encore la prévention et la sécurité.

Après avoir élargi les commissions municipales à des membres de la société civile, la [municipalité d'Aramon](#) a créé un **budget participatif**. Une commission municipale, constituée de représentants des habitants, d'élus et sur invitation des services de la commune, étudie les projets proposés. Les projets recevables sont ensuite soumis au vote des habitants et les projets lauréats seront réalisés dans les 2 ans qui suivent.



Ecrit par Echo du Mardi le 21 avril 2021

Ce dispositif permet aux Aramonaises et aux Aramonais de proposer un projet et à tous les habitants d'être associés, par le vote, au choix des projets financés par le budget de la commune. La municipalité pourra également utiliser la [plateforme](#) pour intégrer les projets déposés en version papier. Elle fera vivre cet outil pour impliquer les habitants.

Le calendrier prévisionnel du budget participatif est le suivant : appel à projet jusqu'au 30 avril 2021, instruction technique et financière des projets du 1^{er} au 31 mai 2021, présentation des projets le 4 juin 2021, vote du budget du 4 au 25 juin 2021 et enfin proclamation des résultats définitifs le 26 juin 2021.

Téléchargez le formulaire d'inscription [en cliquant ICI](#). Plus d'informations sur le site internet de la Ville [en cliquant ICI](#).